



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision

**Attribution du marché de travaux n° 23099
Assainissement eaux usées – Extension du réseau d'assainissement collectif au lieu-dit
« Piton » - Commune du Gontaud-de-Nogaret
Territoire Nord du Lot**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment :

- ses articles L.2122-1, R.2122-1 et R.2122-8 relatifs au marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables

VU l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023.

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

VU la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ; modifiée par les délibérations syndicales n°22_066_C et 22_075_C du 29 novembre 2022 ; modifiée par les délibérations syndicales n°23_047_C, 23_049_C et 23_050_C du 04 juillet 2023 ;

VU la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président dans l'ordre du tableau annexé, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser les travaux susvisés ; l'estimation du besoin qui est inférieure à 100 000 € HT pour ses travaux ; le choix de passer cette procédure en marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

CONSIDÉRANT qu'une invitation à concourir a été envoyée à 3 candidats via le profil acheteur le 11 juillet 2023 ; qu'elle était accompagnée du dossier marché ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres remis par le Maître d'œuvre en date du 8 septembre 2023 ; le rapport d'analyse des offres après négociation financière remis par le service technique en date du 20 septembre 2023 ;

La Présidente

DÉCIDE de conclure et de signer le marché de travaux relatif aux travaux d'**Extension du réseau d'assainissement collectif au lieu-dit « Piton » - Commune du Gontaud-de-Nogaret - Territoire Nord du Lot** avec l'entreprise COUSIN PRADERE, classée n° 1 au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation :

Nom ou Raison sociale du candidat	Montant de l'offre retenue Après négociation
COUSIN PRADERE ZI marchés – BP89 82104 CASTELSARRASIN	35 920 € H.T.

DIT que le délai d'exécution des travaux proposé par le titulaire est de 1,5 mois (1 mois pour la période de préparation et 0,5 mois pour la période d'exécution des travaux) ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2023 du budget annexe « Assainissement Collectif » ;

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen, le 22 septembre 2023
Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC